

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 13 FEVRIER 2024

SOMMAIRE

◆ DIVERS 25

CD-24-02-2516 25
NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES
SERVICES AU PUBLIC (SDAASP) - LANCEMENT DEMARCHE DE CONTRACTUALISATION -
FEV. 2024 25

◆ COHESION SOCIALE 27

CD-24-02-2519 27
COHESION SOCIALE - BILAN CONTRAT DEPARTEMENTAL PREVENTION ET PROTECTION
DE L'ENFANCE 2022-2023 - FEV. 2024 27
CD-24-02-2521 28
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - CONVENTION CENTRE
D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) -
PROMOTION EGALITE FEMME-HOMME - FEV. 2024 28

ENFANCE 29

CD-24-02-2544 29
HEBERGEMENT DES ENFANTS CONFIES - CONVENTION DE GESTION - ACCUEIL DE
FEMMES ENCEINTES ISOLEES AVEC OU SANS ENFANT ET FEMMES ISOLEES AVEC
ENFANT DE MOINS DE 3 ANS - FEV. 2024 29

INSERTION 30

CD-24-02-2525 30
SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - CONTRAT DE VILLE 2024-2030 -
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE - "QUARTIERS 2030" - FEV.
2024 30
CD-24-02-2543 31

PRESTATIONS INDIVIDUELLES - DISPOSITIF FSL - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT - CONVENTIONS 2024 - FEV. 2024.....	31
--	----

◆PATRIMOINE DEPARTEMENTAL 32

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX..... 32

CD-24-02-2526.....	32
--------------------	----

FONCIER ET IMMOBILIER - LABORATOIRE ROUTIER DEPARTEMENTAL SITUÉ RUE DU FOREST D'ENTRAIS A GAP - PARTENARIAT AVEC LE LYCEE PAUL HERAUD - FEV. 2024
32

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES 34

CD-24-02-2549.....	34
--------------------	----

MOBILITES - INTEMPERIES DE L'AUTOMNE 2023 - TRAVAUX EXCEPTIONNELS - DEMANDES DE FINANCEMENT - FEV. 2024..... 34

◆ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE..... 35

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 35

CD-24-02-2376.....	35
--------------------	----

MOBILITES ALTERNATIVES - SCHEMA DIRECTEUR DES AMENAGEMENTS CYCLABLES (SDAC) - FEV. 2024..... 35

CD-24-02-2407.....	41
--------------------	----

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) - REVITALISATION DU TERRITOIRE - COM. COM. SERRE-PONCON, BUECH-DEVOLUY ET COM. D'AGGLO. GAP TALLARD DURANCE - FEV. 2024..... 41

CD-24-02-2446.....	46
--------------------	----

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - APPEL A PROJETS POUR UNE AMELIORATION DES REFUGES HAUT-ALPINS ET DE LEUR ACCESSIBILITE - FEV. 2024..... 46

CD-24-02-2489.....	47
--------------------	----

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE - CONVENTION TYPE DE MUTUALISATION GEOTREK ALPES RANDO - FEV. 2024..... 47

CD-24-02-2540.....	48
--------------------	----

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE SERRE-PONCON (SMADESEP) - FEV. 2024 48

ENERGIE..... 50

CD-24-02-2485.....	50
--------------------	----

TRANSITION ENERGETIQUE - 2EME CANDIDATURE AU PROGRAMME ACTEE - FEV. 2024 50

◆VIE LOCALE ET PROXIMITE 51

CULTURE	51
CD-24-02-2449	51
ARCHIVES DEPARTEMENTALES - APPROBATION DES ENTREES D'ARCHIVES PRIVEES RECUES PAR DON MANUEL EN 2023 - FEV. 2024	51
CD-24-02-2461	52
BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - OPERATION PREMIERES PAGES 2024 - FEV. 2024 52	
CD-24-02-2542	53
CEDRA - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE THEATRE LA PASSERELLE - FEV. 2024	53
GRANDS EVÈNEMENTS	54
CD-24-02-2532	54
GRANDS EVENEMENTS - PROGRAMMATION - FEV. 2024	54
VIE ASSOCIATIVE	56
CD-24-02-2536	56
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - CONTROLE REALISE A L'ENCONTRE DE LA SOCIETE ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE (SASP) LES RAPACES DE GAP - FEV. 2024	56
◆FINANCES	57
CD-24-02-2482	57
FINANCES - COTISATIONS 2024	57
CD-24-02-2486	58
FINANCES - CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CAUE) - GARANTIE DE RESSOURCES 2024 - FEV. 2024	58
CD-24-02-2545	60
FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - ASA DES HERBEYS - FEV. 2024	60
◆FONCTIONNEMENT	61
RESSOURCES HUMAINES	61
CD-24-02-2492	61
RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES - FEV. 2024	61
NUMÉRIQUE	62
CD-24-02-2465	62
TRANSFORMATION NUMERIQUE - CESSION DES BIENS MEUBLES - FEV. 2024	62

DIVERS	63
CD-24-02-2499	63
ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - QUATRIEME TRIMESTRE 2023	63

(La séance est ouverte à 9 h 35, par Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)

Monsieur LE PRESIDENT. - Bonjour à tous. Je déclare ouverte la session du Conseil Départemental.

Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance, et je vais lui demander de procéder à l'appel des présents.

(Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal)

Présents : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ASSO, BARNEOUD, CANNAT, CHAUVET, COLONNA, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA, NICOLAS, PINET, RAMBAUD, RICOU, ROSSI, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, VIOSSAT.

Procurations : Madame TRUPHÈME a donné procuration à Monsieur NICOLAS, Monsieur PARA a donné procuration à Madame COLONNA, Monsieur PEYTHIEU a donné procuration à Madame BARNÉOUD, Monsieur BONNAFFOUX a donné procuration à Madame ROSSI, Monsieur GALLAND a donné procuration à Madame GRENIER, Madame ALLOSIA a donné procuration à Monsieur RICOU.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Valérie.

Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame, Messieurs les Directeurs Généraux adjoints, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Payeur départemental, Monsieur le Directeur du SDIS, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre présence, ce matin, pour cette première réunion du Conseil Départemental de l'année 2024.

Je salue la présence à nos côtés de Stéphane RAIZIN - il va arriver -, le nouveau directeur de la SEM Hautes-Alpes Énergie, qui a pris ses fonctions le 1^{er} février. On lui souhaite la bienvenue. Nous le ferons tout à l'heure, s'il nous rejoint. Je voudrais simplement vous rappeler que le directeur de la SEM a commencé son boulot, et qu'il est au travail au service de l'ensemble de nos collectivités haut-alpines.

Je salue également la nomination de Cyril BENOÎT qui accède aux fonctions de directeur des Finances, après quelques années de présence dans nos services. Merci de votre engagement, Monsieur BENOÎT, au service de notre collectivité. On vous souhaite bon vent.

2024, une année olympique, donc synonyme de records, de défis pour nous, les Haut-Alpins, comme je l'avais dit, lors de la cérémonie des vœux, il y a quelques jours. Année olympique, avec Paris 2024, mais aussi dans les Hautes-Alpes, avec un calendrier sportif très dense et de grande qualité, qui a déjà commencé avec l'organisation du 92^{ème} Rallye de Monte-Carlo qui nous a offert un très beau spectacle, cette année encore. Un rallye remporté par Thierry NEUVILLE devant Sébastien OGIER. Je tiens à saluer les organisateurs, l'Automobile-Club de Monaco, les bénévoles, les compétiteurs professionnels et amateurs pour leur engagement dans cette passion si caractéristique de notre territoire.

Spectacle également en vue avec le Meeting aérien sur l'Aérodrome Départemental de Gap-Tallard que nous avons présenté, pas plus tard qu'hier, avec Marcel CANNAT. Vous découvrez, derrière Patrick RICOU, l'affiche officielle du Meeting 2024 qui promet d'être à la hauteur des précédentes éditions.

Année de records également avec les performances réalisées par nos athlètes haut-alpins, en particulier nos skieurs : Cyprien SARRAZIN, Nils ALLEGRE, Nils ALPHAND, Nash HUOT-MARCHAND, Arthur BAUCHET, Aurélie RICHARD. On ne compte même plus les

médailles remportées par les skieurs haut-alpins, depuis le début de cette saison. Je leur renouvelle toutes mes félicitations, au nom de cette assemblée.

Les performances des athlètes haut-alpins, depuis le début de la saison, doivent nous motiver à leur offrir le meilleur : des Jeux Olympiques chez eux, dans les Hautes-Alpes. Ce sont nos meilleurs ambassadeurs dans la perspective de ce grand évènement.

Année de défis enfin avec la reconstruction des vallées impactées par les intempéries de cet automne et du début d'hiver. Lors de notre réunion du mois de décembre, nous avons entériné la création d'un Fonds dédié aux conséquences des aléas climatiques. Depuis, nos services ont travaillé à la finalisation de l'état des lieux des dégâts, et à la mise en œuvre des travaux de réparation. 2 M€ seront engagés, dans les toutes prochaines semaines, afin de réparer des ouvrages d'art de notre réseau routier départemental et rétablir l'accès définitif à la station de Risoul. Je vous rappelle que l'estimation globale fait état d'environ 12 à 15 M€ à engager pour réparer tout ce qui a été endommagé.

La Commission Permanente complètera, en fin de matinée, la première programmation des travaux routiers que nous avons votés en décembre, afin d'établir la feuille de route que nos services suivront, cette année, en matière d'investissement. Comme vous le voyez, tout le territoire est concerné : au total 38 M€ seront engagés sur ce réseau.

Cela inclut le développement des mobilités alternatives. Nous nous étions engagés à construire 100 kilomètres de nouvelles pistes, voies et itinéraires cyclables sur la période 2021-2028. Une quarantaine de kilomètres ont été réalisés au seul cours de l'année 2023. 2,5M€ y seront consacrés, cette année. Voilà encore un objectif, fixé au début de notre mandat, qui sera atteint bien avant 2028.

2024, année de défis également avec la préparation de nos Jeux Olympiques, ceux que nous accueillerons au cours de l'hiver 2030. J'étais aux côtés du Président MUSELIER, la semaine dernière, dans le Briançonnais, pour notamment visiter les sites qui vont accueillir des épreuves ou des infrastructures, dans le cadre de ces Jeux. Nous travaillons déjà, avec l'État, la Région, les Communes, notamment de Briançon et de Montgenèvre, mais pas uniquement, afin que ce projet d'accueil d'épreuves sportives majeures soit un immense succès, mon cher Arnaud.

Le Département est essentiellement concerné par les aménagements routiers. 2030, c'est dans 6 ans. Nous avons beaucoup de travail à accomplir, d'ici là. Plus de 300 M€ sont à investir sur les routes haut-alpines, qu'elles soient départementales ou nationales. Nous travaillons, en ce moment, à un plan d'envergure afin que le Département soit le véritable opérateur de cet aménagement du territoire.

Enfin, je ne peux pas faire cette revue de l'actualité du début d'année sans avoir une pensée pour nos amis agriculteurs qui se sont fortement mobilisés pour faire évoluer leurs conditions de travail et la reconnaissance de leur statut. Je suis allé à leur rencontre, avec Christian HUBAUD, Conseiller Départemental délégué à l'Agriculture, alors qu'ils occupaient l'entrée de l'autoroute à La Saulce. Ils ont tout mon soutien, comme chacun le sait, celui de la collectivité également, qui est à leurs côtés, en toutes circonstances.

Le gouvernement a fait un pas dans leur direction, il reste beaucoup à faire, et je serai toujours à leurs côtés.

Nous avons désormais rendez-vous à Paris, dans une quinzaine de jours, pour le Salon International de l'Agriculture et un double anniversaire puisque le salon fête ses 60 ans, cette année, et que 2024 voit la dixième participation de notre collectivité à cet évènement hors du

commun. Jamais les Haut-Alpins n'auront été aussi représentés au sein de la plus grande ferme du monde. Et pour les accueillir, la taille du stand des Hautes-Alpes a presque été doublé, cette année. Une décision qui permettra aux producteurs d'offrir aux visiteurs une véritable découverte des saveurs haut-alpines. Je les remercie pour leur engagement et la visibilité qu'ils donneront au Département, dans les semaines à venir.

Voilà pour l'actualité, depuis notre dernière réunion. Nous allons désormais passer à notre ordre du jour très orienté, comme souvent, vers l'avenir de notre territoire et son adaptation aux nouveaux enjeux.

- la révision des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP) afin de permettre aux communes qui bordent le lac de Serre-Ponçon de participer à son évolution, ce qu'elles ne pouvaient pas faire jusqu'à présent. Le Département, comme il l'a toujours fait, investira massivement, avec la Région et les Communautés de Communes, pour faire aboutir le plan de résilience dont nous avons déjà parlé.

- les mobilités alternatives, mon cher Marc VIOSSAT, avec notre Schéma Directeur des Aménagements Cyclables qui nous permettra de poursuivre notre action de développement des mobilités alternatives de manière cohérente et concertée avec les territoires.

- la revitalisation et l'attractivité du territoire avec la participation du Département aux aménagements souhaités par les « Petites Cités de Caractère » que sont Garde-Colombe, Serres, et les deux candidates : Orpierre et Rosans.

Je vous rappelle que les deux premières, Serres et Garde-Colombe ont été labellisées « Petites Cités de Caractère » dès 2019, et qu'elles développent aujourd'hui des projets en phase avec leur label, et que nous soutenons leurs initiatives. Aujourd'hui, d'autres communes sont candidates à la labellisation et organisent leurs candidatures. Il s'agit

d'Orpierre et de Rosans. Je m'étais engagé à les aider au maximum : c'est chose faite.

Enfin, parmi les points à l'ordre du jour de notre réunion : la candidature du Département à la coordination du programme ACTEE 2. Il s'agit d'un programme d'aide aux collectivités pour engager des travaux de rénovation thermique des bâtiments. 35 Communes ont été accompagnées, lors de la première campagne. Une trentaine se dit encore aujourd'hui en mesure d'engager de tels travaux, démontrant toute la pertinence de ce programme.

La matinée se terminera par la réunion de la Commission Permanente où près de 800 000 € seront dédiés à la vie associative, que ce soient les fédérations, les clubs ou associations culturelles qui pourront ainsi fonctionner et investir. Plus de 2 M€ iront en direction des communes afin de les aider à développer leurs projets et à les mettre en œuvre.

Voilà pour notre ordre du jour de ce matin. Je vous souhaite une bonne matinée et je vous remercie.

Monsieur ROUX, vous avez la parole.

Monsieur ROUX. - Monsieur le Président, mes chers collègues, la fin de l'année 2023 était placée sous le signe des crues et des risques naturels, notamment sur les communes de Risoul et Réallon. Malgré ces évènements, qui ont fini l'année 2023 de manière mitigée, l'année 2024, elle, a bien commencé, notamment sur le plan sportif. Encore une fois, la jeunesse des Hautes-Alpes est dans la place : Nils ALLÈGRE, Cyprien SARRAZIN, Aurélie RICHARD, Arthur BAUCHET et Nils ALPHAND ont tous fait rayonner le ski français et, dans le même temps, le Département des Hautes-Alpes. Leur victoire est aussi, quelque part, celle de tous les Haut-Alpins. Nous les félicitons chaleureusement pour leurs exploits.

Il ne vous aura pas échappé que, depuis peu, la France a un nouveau Premier ministre et un nouveau gouvernement. En ce début d'année 2024, ce ne sont pas les sujets traités qui manquent. En tant que Conseillers Départementaux, il est dans notre rôle d'envoyer un message nouveau au nouveau gouvernement qui a été nommé, puis déjà remanié tout récemment, et insister sur l'importance des Départements qui ont une place particulière dans le paysage institutionnel. Le Département, avec la Commune, est la plus ancienne collectivité de notre pays, il respecte la parité et la proximité des cantons à taille humaine. Les Départements ont aussi, grâce à des élus et à des agents de terrain, un savoir-faire, une expertise, un professionnalisme reconnu par nos partenaires et nos concitoyens. En bref, et pour résumer : les Départements constituent un maillon essentiel de l'action publique.

Pour bâtir une politique efficace, l'État a besoin des Départements. Et pour agir localement, le Département a besoin de l'État et de son impulsion.

Voici trois thématiques qui prouvent, s'il en est encore besoin, que pour pouvoir continuer à faire progresser et avancer notre Département, nous avons besoin d'une politique nationale forte qui soutienne inconditionnellement le monde rural et montagnard.

Ces dernières semaines, la colère du monde agricole a fait la une de l'actualité, à juste titre. En effet, nos agriculteurs, qui ont pour noble cause de nourrir la France, les Français, font face à des embûches de toutes parts : bureaucratie excessive, réglementations européennes absurdes, concurrence déloyale au sein des pays de l'Union Européenne, traité de libre-échange nuisible et revenus insuffisants. Pour reprendre une réplique d'une série connue, « *les agricultures en ont gros* ».

A quelques semaines du Salon de l'Agriculture, c'est évidemment un message fort que le monde agricole, symbole de la France

profonde et rurale, veut envoyer à nos gouvernants et envers une bureaucratie française et européenne parfois trop déconnectée de la réalité des préoccupations réelles. Nous appelons donc nos parlementaires, le nouveau gouvernement et les candidats aux prochaines élections européennes, qui auront lieu en mai, à s'atteler à ces questions.

Avec environ 2 600 emplois et 147 M€ de chiffre d'affaires annuel, l'agriculture est un secteur significatif de notre économie haut-alpine. Le Département des Hautes-Alpes, avec les outils dont il dispose, s'est toujours efforcé de mettre en valeur nos agricultures locales, notamment à travers le Projet Alimentaire Territorial et les aides distribuées, depuis plusieurs années, aux exploitations. À ce sujet, nous remercions notre collègue Christian HUBAUD et ses services de s'atteler à cette mission de défenseur de l'agriculture locale.

La présence du Département des Hautes-Alpes, pour la dixième année consécutive, au prochain Salon de l'Agriculture, en ce mois de février, à Paris, marque également une belle valorisation accordée au monde agricole.

À notre échelle locale, il faut continuer à aider le monde agricole à prendre un virage plus local et plus écologique. Cela passe notamment par :

- renforcer notre politique envers les collègues (consommation de produits locaux), et de l'étendre à d'autres organismes (EHPAD, hôpitaux, lycées, restauration collective) ;

- inciter la reconstruction d'outils de transformation locale disparus, comme les moulins collectifs – on a le blé, l'épeautre, mais pas la farine -, l'atelier de découpe de la viande aux normes pour faciliter la vente directe, conserveries locales ;

- développer les légumeries afin de transformer localement la production et d'adapter la vente, éventuellement sous forme d'ateliers d'insertion ;

- accélérer le marché de gros local afin de proposer nos offres départementales aux infrastructures régionales ;

- comme d'autres départements et grandes villes, travailler sur la notion de sécurité sociale de l'alimentation, afin de trouver un équilibre financier, et de caisses locales alimentaires, et de permettre à tous les Haut-Alpins de pouvoir consommer à la fois ce qu'il y a de meilleur et de local. Cela permettrait, dans tous les cas, d'écouler une production locale de notre seconde économie départementale, à des prix permettant à nos agriculteurs de vivre décemment, et une production accessible financièrement à tous. C'est une autre façon de structurer notre filière et de vivre et travailler dans notre Département.

Nous souhaitons également revenir sur le fonctionnement de nos EHPAD haut-alpins qui, pour la plupart, sont toujours en grandes difficultés financières : impact de l'inflation, en particulier les coûts accrus de l'énergie, les difficultés de recrutement et l'augmentation des charges et des salaires.

Lors d'une de nos réunions de travail, sensible au sujet, Président, vous avez accepté de faire un bilan sur l'ensemble de nos EHPAD. Au cours de la dernière plénière, dans le budget 2024, vous avez augmenté de 500 000 € l'enveloppe consacrée à cette dépense. Cette enveloppe concerne uniquement les personnes prises en charge par le Département : l'Aide Sociale et l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Nous vous remercions d'avoir pris en compte nos remarques, mais cet effort financier est encore insuffisant et ne leur donne pas les moyens d'assurer un équilibre financier à long terme. Sur ce sujet, nous tenons également à remercier notre député, Joël GIRAUD, qui a obtenu 500 000 €

pour deux EHPAD haut-alpins, mais encore une fois, ces financements bienvenus sont temporaires et non pérennes.

Qu'en est-il des autres EHPAD ? Le forfait journalier de la partie hébergement, fixé et voté par notre assemblée, nous paraissait insuffisant suite aux diverses augmentations dans différents domaines, altérant leur budget et leur marge de manœuvre. Mais, il serait illusoire de penser que la seule action de notre Département soit suffisante pour permettre une stabilité financière de nos EHPAD. C'est évidemment à l'État d'être à l'œuvre sur cette question, d'autant que le problème est d'envergure nationale. La Fédération Hospitalière de France considère, pour les EHPAD publics, le besoin de financement supplémentaire pour 2023 à 200 M€. Selon elle - je cite -, « *l'absence de compensation intégrale par le gouvernement des coûts de l'inflation créerait les conditions d'une crise sanitaire économique et sociale* ».

La nomination récente de Frédéric VALLETOUX, justement ancien président de la Fédération Hospitalière de France, au poste de ministre en charge de la Santé, doit représenter l'opportunité d'une vraie prise en compte de cette question et l'action concrète du gouvernement. Nous ne pouvons qu'inciter son cabinet à s'atteler à cette question urgente et de permettre à nos services de se mettre en relation rapidement avec ce dernier, car il y a urgence.

Enfin, pour terminer mon intervention, un mot concernant l'actualité des stations de ski, avec le rapport de la Cour des Comptes sur les stations de montagne, face aux changements climatiques, publié la semaine dernière, et qui n'est pas passé inaperçu.

Personne ne conteste les effets du réchauffement climatique sur l'activité hivernale et la tendance chronique à la baisse de l'enneigement, au cours des dernières années. C'est une réalité incontestable. Pour autant, nos stations représentent une manne économique et en termes

d'emplois dont nous ne pouvons pas nous passer, à l'heure actuelle. La transition de notre modèle économique est en cours. Elle est certes lente, mais nécessite d'être pragmatique et méthodique. Nos territoires doivent s'organiser pour diversifier leurs activités et faire face aux effets du réchauffement climatique. C'est notamment le cas à travers les contrats-stations, menés conjointement avec la Région Sud, qui permettent à nos stations d'investir pour répondre aux enjeux futurs et investir dans des infrastructures performantes et économes en énergie. D'autant plus que nos montagnes ont de l'avenir. En effet, depuis le Covid, nous observons une accélération de l'attrait des Français envers nos territoires de montagne. Selon une étude IPSOS 2023, si la mer reste la première destination de vacances préférée des Français, avec 50 % des personnes interrogées, la montagne décroche, depuis l'année dernière, la deuxième place devant la campagne, en obtenant 28 % du plébiscite des Français interrogés. Signe fort d'un intérêt qui ne pourra que s'accroître, dans les années à venir.

Il faut profiter de toutes les opportunités pour récupérer des financements pour ce dont on a besoin, y compris concernant les aides qui peuvent provenir des Jeux Olympiques 2030, afin d'améliorer la mobilité sur le territoire pour des accès moins polluants, rénover des logements qui sont des passoires énergétiques, créer des logements saisonniers. Bref ! Préparer la montagne de demain : défi de taille qui nécessite du temps, mais comme on dit « *Rome ne s'est pas fait en un jour.* »

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Monsieur ROUX.

Sur ces quelques points que vous avez évoqués, notamment la difficulté que l'on connaît dans tous les EHPAD, en particulier les EHPAD publics, je vous rappelle qu'à chacun ses responsabilités. Aujourd'hui, nous entamons une démarche de connaissance auprès de ces

établissements pour aussi venir donner un coup de main, mais il faudrait d'abord demander à l'Agence Régionale de Santé (ARS), donc à l'État, de s'occuper du financement de cette compétence un peu régaliennne. Le Département sera aux côtés de ces établissements, mais on n'est pas là pour remplacer l'ARS ni l'État dans sa fonction régaliennne.

Monsieur ROUX. - Il me semble que c'est l'objet de mon intervention, justement.

Monsieur LE PRESIDENT. - Je préfère le redire pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans ces affaires-là.

On met souvent en avant, à tort, la fixation du prix de journée qui relève de notre décision, à nous Département. Sauf qu'il ne faut pas laisser croire à nos concitoyens qu'en multipliant le prix de journée, on va régler le problème de ces établissements. Peut-être, si l'on multiplie le prix de journée par deux, on va arriver à une stabilité financière de ces établissements. Mais, au détriment de qui ? De ceux qui vont payer le prix de journée. Et qui le paie ? Ce sont les Haut-Alpins. C'est un discours un peu de la Chambre Régionale des Comptes où l'on voudrait faire croire que la solution la plus définitive et la plus facile serait d'augmenter le prix de journée. Le prix de journée : on refuse de l'augmenter dans des proportions telles que nos concitoyens ne pourraient pas la supporter. Chacun sa responsabilité. Et il faut le rappeler, chaque fois qu'on le pourra, à ceux qui ont en charge de prendre ces décisions dans le domaine de l'ARS et notamment les services de l'État.

Madame MOSTACHI. - Juste pour dire, Président, que je suis totalement en accord avec vos propos. Effectivement, faire payer aux Haut-Alpins ce que l'État doit porter, ce n'est pas tout à fait notre but. Notre

but est de travailler pour que nos EHPAD accueillent le mieux possible nos personnes âgées, nos Haut-Alpins.

Je crois que nous avons fait déjà pas mal d'efforts, et on en fera encore. On ne laissera pas nos EHPAD dépérir. Je ne pense pas que ce soit notre volonté. À l'État aussi de prendre en compte ce sujet et d'avancer là-dessus. On nous a promis monts et merveilles avec une loi sur le vieillissement, mais on attend toujours. Je pense qu'il y a eu des financements de l'Agence Régionale de Santé pour les EHPAD. Du travail reste encore à faire, mais en tout cas, nous n'augmenterons pas plus le prix de journée des Haut-Alpins, sachant que l'on ne va pas faire payer à nos petits retraités, avec 800 à 1 000 € de retraite, des prix de journée exorbitants dans les établissements. Prenons en compte nos Haut-Alpins et travaillons pour que nos EHPAD les accueillent le mieux possible.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci.

Monsieur CANNAT, vous voulez intervenir ?

Monsieur CANNAT. - Monsieur le Président, chers collègues, on vient de nous distribuer une plaquette qui donne un coup d'œil sur l'ensemble du réseau routier, sur 38 M€ qui vont être investis sur le réseau routier départemental. Je voudrais dire, Monsieur le Président, en reprenant un peu vos propos introductifs, que pas un secteur, pas un territoire n'a été oublié. Tous les secteurs sont desservis sur l'investissement routier. Alors oui, nos collègues s'inquiètent, Monsieur le Président, puisqu'il y a 11 M€ à mettre sur les intempéries. Nous passerons tout à l'heure une délibération pour demander l'aide de l'État et de la Région, mais je pense, Monsieur le Président, qu'il faut revenir un peu aussi sur le budget, sur le Compte Administratif de cette année : grâce à la gestion rigoureuse faite dans ce Département, maintenant on peut se

permettre de dérouler le budget des routes normalement et d'investir. Patrick, je crois que c'est tout à ton honneur, à l'honneur des services financiers que l'on peut payer les entreprises sur les intempéries et dérouler ce programme routier.

Au-delà de cela, Monsieur le Président – vous l'avez dit aussi dans vos propos introductifs -, on vient de faire le compte : c'est plus de 400 000 € qui sont donnés aux Communes pour les intempéries. Je crois qu'aujourd'hui, nous sommes les seuls, au niveau du Département des Hautes-Alpes, à donner une aide de 30 % à l'ensemble des Communes, qu'elles soient du Champsaur, du Valgaudemar, de l'Embrunais, du Savinois, du Guillestrois, et j'en passe. Pour toutes les Communes qui ont subi des intempéries, nous sommes à 30 % et, sur votre proposition, Monsieur le Président, on paie sur facture présentée et non acquittée, ce qui permet aux communes d'avoir de l'argent. C'est du jamais vu dans le Département ; c'est du jamais fait. Je crois qu'une fois de plus, on répond à ce qui a été dit : le Département est là.

Monsieur le Président, vous m'avez demandé de travailler sur les futurs Jeux Olympiques. On va prochainement présenter une équipe qui va être spécialement consacrée pour travailler là-dessus. Encore faut-il que l'on ait l'argent en face, et on pourra travailler à la fois sur le réseau routier départemental et sur le réseau national, si l'État nous laisse la maîtrise d'ouvrage déléguée sur ces opérations, pour débloquer notre réseau routier qui en a bien besoin ; on a vu, samedi, ce qu'il en était.

En tout cas, merci à l'ensemble des services routiers ou financiers de tout ce travail qui est réalisé.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Monsieur CANNAT. La parole est à Monsieur MURGIA.

Monsieur MURGIA. - Merci, Monsieur le Président. Quelques mots pour rebondir sur les débats que nous avons, ce matin.

Le premier pour vous rejoindre sur la situation de nos EHPAD, et je crois que notre collègue Ginette MOSTACHI a bien rappelé ce qui doit être notre ligne rouge : ne pas faire reposer sur les seules familles les besoins des EHPAD haut-alpins. Je rappelle pour autant qu'il s'est passé tout de même des choses et des paradigmes importants ont changé, ces trois dernières années : le Covid n'y est pas pour rien, et le Ségur de la Santé a été, mine de rien, déclencheur dans l'ensemble du milieu hospitalier, sanitaire et social important. J'en veux pour preuve que nous aurons, dans les mois qui viennent, une revoyure de ce Ségur de la Santé qui, par exemple à Briançon – je l'espère -, pourra prendre en charge la modernisation de l'EHPAD hospitalier L'Étoile des Neiges.

Nous voyons bien qu'en tant que Département, nous sommes aussi attendus sur des enjeux d'infrastructure et que le seul sujet du financement de l'exploitation des EHPAD ne doit pas reposer seulement sur le Conseil Départemental parce que cela nous amène dans des situations dans lesquelles on ment un peu aux gens. On leur explique que, finalement, c'est très facile : les EHPAD demandent du budget en plus, le Département, dans son assemblée plénière, prend une décision. À la fin, ce sont les familles qui payent. Ne tombons pas dans tout cela parce que nous avons aussi la responsabilité de protéger les familles. Le grand âge est un défi pour nous tous et pour toute la société eu égard au vieillissement de la population, mais c'est bien entendu, en premier lieu, un défi pour les familles et souvent, un enjeu extrêmement difficile à vivre et à passer.

Le deuxième point qui a été évoqué par notre collègue Rémi ROUX est celui des stations. J'y reviens quelques secondes parce que je

crois qu'il est important. Nous avons été un certain nombre à réagir à ce rapport de la Cour des Comptes. Je voudrais en dire deux choses.

La première : il y a des éléments qui ne sont pas si défavorables que cela dans ce rapport qu'il faut savoir regarder, notamment les scores de vulnérabilité puisqu'ils établissent un certain nombre de scoring, qui est tout à fait discutable d'ailleurs, sur la vulnérabilité des stations au changement climatique. Et dans ce scoring, plus le chiffre est élevé, plus la station est menacée – en tout cas, c'est ce que disent les magistrats de la Cour des Comptes. Sur les 42 stations qui sont auditées, on a des scores qui oscillent entre quasiment 25 - je crois que c'est une station des Pyrénées-Orientales, Peyragudes - et Montgenèvre qui a 1,89, qui est un des scores les plus faibles, avec un score de vulnérabilité même plus faible que celui de Morzine ou d'Avoriaz qui est à 4. Serre-Chevalier est à 3. J'entends par là que ne regardons pas seulement les sujets quand ils sont difficiles, dès lors que l'on a des choses qui vont bien, et je crois des domaines skiables dans notre territoire, d'Orcières-Merlette jusqu'à Vars et Risoul, qui sont de très bonne qualité et qui peuvent répondre à tout cela.

Mais, au-delà de cela, je voudrais que nous nous rappelions tous que le sujet des domaines skiables, des stations de ski, et finalement de nos vallées, n'est pas qu'un sujet comptable. C'est peut-être le plus gros reproche que l'on peut faire à ce rapport puisque, derrière, il y a des femmes et des hommes, qu'il y a un emploi sur deux dans notre département qui est lié au tourisme, principalement aux remontées mécaniques. Finalement, ce rapport a été l'occasion, pour nombre de territoires de montagne, d'exprimer ce simple cri du cœur consistant à dire que l'on veut continuer à pouvoir vivre chez nous, à vivre de notre travail. Cela rejoint des préoccupations assez profondes qui ont éclos pendant cette crise agricole. Voilà des populations qui veulent tout simplement qu'on les respecte parce qu'elles aiment leurs montagnes, elles aiment

leurs territoires, elles veulent travailler, elles veulent vivre de leur travail. Je crois que la responsabilité qui est la nôtre est d'anticiper et de s'adapter au réchauffement climatique, sans pour autant tenir des discours consistant à casser notre propre outil de travail ou expliquer que la seule solution est la décroissance. Si fermer les remontées mécaniques et ne plus avoir des gens sur les pistes était une réponse technique au réchauffement climatique, je crois que l'on s'en serait rendu compte depuis longtemps. Le sujet n'est pas là. Il est d'adapter notre outil de travail, notre outil industriel, d'adapter notre manière de vivre le tourisme sur plusieurs saisons, sans oublier pour autant que cette saison hivernale est absolument essentielle d'un point de vue économique, et que la décroissance n'a jamais été une solution, tout simplement parce qu'elle amènerait à mettre la moitié de la population haut-alpine au chômage.

Derrière ces discours, qui sont tout à fait louables et probablement emplis de bonnes intentions, n'oublions pas qu'il y a une réalité factuelle et que notre réalité est d'être pragmatiques, et surtout optimistes, parce qu'il y a encore des beaux enjeux pour la montagne de demain.

Monsieur LE PRESIDENT. - Nous pouvons avoir une crainte, si l'on accorde trop d'importance à ce rapport de la Cour des Comptes, par rapport à d'autres que nous car nous, nous sommes persuadés que nous avons besoin de cette double actualité, à la fois l'hiver et l'été, dans nos territoires. Nous, nous savons, depuis très longtemps, qu'il y a des petits sites qui ont besoin d'assistance. La preuve est qu'il y a 20 ans, on a fait des syndicats mixtes pour aider les petites stations de la Haute Romanche, du Queyras, du Champsaur. Cela fait 20 ans que l'on sait qu'il faut leur donner un coup de main. Ce n'est pas pour autant qu'il faut utiliser ce prétexte simplement financier pour dire que l'on subventionne, par l'argent

public, des missions qui sont, dans d'autres pays, du domaine de l'activité privée. Ce qui est vrai en Italie n'est pas forcément vrai en France. Nous avons un seul intérêt là-dedans : préserver la vie de nos populations. Et notre avenir passe encore par l'activité dans la montagne. Il ne faut pas pour autant que, derrière, quand on est responsable d'un ministère au gouvernement, quand on est responsable dans une agence nationale, que l'on se serve de ce prétexte-là pour dire qu'il faut couper les vivres à la montagne. C'est un peu comme quand la Cour des Comptes avait dit, dans un rapport précédent, qu'il y avait trop de vaches en France parce que cela produit du méthane et des gaz à effet de serre. Si la Cour des Comptes commence à faire ce genre de truc... Si on prend cela à la lettre, cela pourrait devenir grave. Après, on va nous dire qu'il est préférable d'importer de la viande du Brésil ou de Nouvelle-Zélande plutôt que d'avoir des vaches et des moutons en France. C'est un peu dur à comprendre et à accepter, au moins pour des paysans que nous sommes.

La transition est faite : Monsieur HUBAUD voulait la parole.

Monsieur HUBAUD. - Je rajouterai que nos stations de ski ont été créées, à l'origine, par des visionnaires, par des ruraux, pour certains des paysans, et tout cela a été fait pour maintenir notre activité et la vie dans nos territoires, dans nos vallées. S'il n'y avait pas nos stations de ski, aujourd'hui, que ce soit dans le Queyras, dans le Dévoluy, dans toutes nos vallées du Département, nos écoles ferment, nos villages disparaîtraient et nos vallées se refermeraient. Tout est lié, chez nous : l'agriculture, le tourisme, l'économie, nos artisans. Si les magistrats de la Cour des Comptes étaient des experts en vaches, en enneigement artificiel ou autres, cela se saurait. Quand je vois qu'ils n'ont pas été capables de donner le même avis sur la compétence Eau - ils ont instruit tout en même

temps, ils ont donné des avis divergents -, on peut se poser la question sur l'opportunité d'écouter ces gens-là. Mais, c'est un autre débat.

Je voulais vous remercier, Président, d'avoir été présent, ainsi que pas mal de nos Conseillers Départementaux, sur les différentes manifestations que les agriculteurs ont faites. Les agriculteurs savent qu'ils peuvent compter sur les trente Conseillers Départementaux du Département parce que nous sommes tous des paysans à la base et à l'origine. Ils savent qu'ils se reposent sur nous et que nous sommes là pour les accompagner.

Ce matin, se tient une réunion à Matignon qui sera décisive sur les jours qui vont venir et sur le Salon de l'Agriculture. Si, par malheur, il n'y avait pas un accord aujourd'hui, à Matignon, le Salon de l'Agriculture peut être mis en difficulté, voire mis en cause pour cette année. Je pense que les agriculteurs sont des gens intelligents, raisonnables, que c'est leur Salon de l'Agriculture, et qu'ils comptent bien évidemment sur le Premier ministre, sur le Président de la République et sur Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture, pour être à l'écoute et mettre par écrit tout ce qu'ils ont dit. Quand on le dit, c'est bien ; quand on l'écrit c'est mieux ; quand on le fait appliquer, c'est encore très bien.

Monsieur LE PRESIDENT. - Monsieur VIOSSAT, vous avez souhaité prendre la parole.

Monsieur VIOSSAT. - J'ai souhaité prendre la parole sur une question d'actualité. Hier, j'étais à Paris, au siège de l'Office National des Forêts, je conduisais une délégation en tant que président du Comité de Pilotage Forêt d'Exception Boscodon, pour renouveler le label. Ce label Forêt d'Exception est donné pour 17 forêts d'exception en France, dont deux en Provence-Alpes-Côte d'Azur : la Sainte-Baume et Boscodon. Ce

label a été créée pour montrer la qualité intrinsèque de ces forêts. Pour nous, au niveau de notre Département, en particulier pour Boscodon, il y a un certain nombre de fonctions qu'occupe cette forêt qui ne sont pas négligeables, en matière de multifonctionnalités, en matière d'accueil de la population, d'accueil touristique puisqu'annuellement, 50 000 personnes visitent la forêt, sur une sylviculture de grande qualité avec une sapinière qui est reconnue au-delà du Département. Les travaux de Restauration des Terrains en Montagne (RTM), qui datent de 1860, montrent bien l'intérêt que cela peut avoir. Ensuite, une biodiversité de très grande qualité avec une flore et une faune, et un lien culturel et cultuel avec l'Abbaye de Boscodon.

Ce label a déjà été donné, il y a 5 ans. Encore fallait-il pouvoir le renouveler. C'est pour cela qu'en tant que président du Comité de Pilotage, je me suis présenté avec des acteurs locaux, qu'ils soient institutionnels comme l'Office National des Forêts local, mais également la Commune de Crots sur laquelle ce site se trouve, et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, avec l'appui également de ce qui peut être fait au niveau des actions qui ont été faites avec tous les partenaires que l'on peut avoir, y compris avec le Parc National des Écrins qui nous donne des éléments techniques et une ingénierie importante pour pouvoir développer un certain nombre d'actions. Nous avons été écoutés et nous avons obtenu un avis très favorable. D'ici quelques jours, la directrice de l'Office National de Forêts va signer cette reconduction ; ce qui n'est pas négligeable.

Comme conclusion, je voudrais dire que c'est un atout supplémentaire pour notre territoire, sur l'attractivité que représente notre territoire. Il a fallu travailler, pendant 5 ans. J'ai travaillé beaucoup, notamment avec l'Office National de Forêts, pour trouver des éléments d'action qui remettent en avant la vulgarisation que l'on peut avoir sur le rôle de la forêt. Au vu des évolutions climatiques, il est important de pouvoir

travailler. En tout cas, le fait d'être reconnu est très important pour l'attractivité de notre Département et de notre territoire.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci. Encore une fois, une bonne nouvelle pour les Hautes-Alpes.

Plus personne ne souhaite prendre la parole ?

J'en profite pour saluer, maintenant de vive-voix, Stéphane RAIZIN qui nous rejoint. Je parlais de toi en introduction. Je salue le directeur de la SEM Énergie des Hautes-Alpes et, au nom de toute l'assemblée, on te souhaite un excellent travail dans les plus rapides délais possibles. Mais, je sais que c'est déjà parti.

Avant de rentrer dans l'ordre du jour, je vous propose d'approuver le compte rendu de notre dernier Conseil Départemental du 19 décembre 2023.

S'il n'y a pas d'observation, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Nous allons rentrer directement dans l'ordre du jour.

◆ DIVERS

CD-24-02-2516 NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASP) - LANCEMENT DEMARCHE DE CONTRACTUALISATION - FEV. 2024

Monsieur LE PRESIDENT. - Le premier rapport que j'ai le plaisir de vous présenter concerne le lancement d'une démarche de contractualisation de ce Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), dès le mois de février 2024.

Je vous rappelle que la loi NOTRe, du 7 août 2015, a réaffirmé le rôle des Conseils Départementaux en matière sociale et de solidarité territoriale. Aussi, sur chaque territoire départemental, l'État et le Département élaborent conjointement un Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, le fameux SDAASP.

Ce schéma définit un programme d'actions destinées à renforcer l'offre de service dans les zones présentant un déficit d'accessibilité à ces services.

Le précédent schéma, voté en 2018, prendra fin en 2024, et l'élaboration du prochain schéma doit faire l'objet d'une concertation avec l'État. La consultation de tous les partenaires susceptibles d'être concernés par l'élaboration du futur programme d'actions sera par ailleurs recherchée.

Ce rapport, qui vous est présenté aujourd'hui, présente deux thématiques retenues pour l'écriture du futur schéma :

- l'accès aux services publics. Il s'agit d'un axe de travail qui devra permettre d'articuler et rendre lisible le maillage du territoire, grâce au réseau des Maisons France Services, grâce à celui des Maisons Départementales des Solidarités et celui des Communes.

- l'inclusion numérique, qui est un enjeu majeur pour l'accessibilité. Cet axe de travail doit permettre de lancer une véritable dynamique visant à assurer aux Haut-Alpins de recevoir la réponse adéquate à leurs demandes et de devenir autonomes pour l'ensemble de leurs démarches.

Voilà les grands enjeux de ce schéma que l'on va lancer, avec le Préfet, dans les jours prochains.

S'il n'y a pas de commentaire, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-24-02-2519 COHESION SOCIALE - BILAN CONTRAT DEPARTEMENTAL
PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE 2022-2023 -
FEV. 2024**

Madame PINET. - Chers collègues, le 30 juin 2022, le Conseil Départemental des Hautes-Alpes s'est engagé dans la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance, en cosignant un contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance avec la Préfecture des Hautes-Alpes et la délégation de l'Agence régionale de Santé.

Le présent rapport présente le bilan final des actions mises en œuvre dans le cadre de ce contrat. Ce contrat prévoyait un plan d'actions comprenant 15 objectifs opérationnels à mettre en œuvre, d'une part en matière de protection maternelle et infantile, d'autre part pour des actions en matière de protection de l'enfance. 20 groupes de travail ont été mis en place, en juin 2022 jusqu'en décembre 2023, permettant la mise en œuvre de 35 actions sur les 38. Sur les trois actions non mises en œuvre, deux le seront en 2024.

Parmi les actions mises en œuvre, nous pouvons mettre en avant, tout d'abord, le conventionnement avec deux nouvelles associations de soutien à l'Aide Sociale à l'Enfance : Parrains par Mille et l'Association départementale d'Entraide des personnes ayant été accueillies en protection de l'enfance. Également, la présentation d'une étude sur la scolarité des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance, l'organisation d'ateliers de prévention en orthophonie, l'organisation de séances de lecture en salle d'attente de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et enfin, la mise en

place de la démarche « Petits pas à Grands pas », auprès des professionnels de la Protection Maternelle et Infantile.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-02-2521 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - CONVENTION CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) - PROMOTION EGALITE FEMME-HOMME - FEV. 2024

Madame COLONNA. - Le Département soutient financièrement le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) des Hautes-Alpes, qui agit dans le domaine des droits des femmes et de l'égalité.

Le CIDFF exerce une mission d'intérêt général d'information des femmes et des familles sur leurs droits et propose des actions qui répondent à deux objectifs principaux : la promotion de l'égalité femmes/hommes et l'accompagnement vers l'autonomie sociale et professionnelle des femmes.

Le CIDFF propose, pour 2024, un plan d'actions pour la promotion de l'égalité, au travers de trois actions spécifiques :

- lors de la Journée Internationale des Droits des Femmes, du 8 mars 2024, en partenariat avec l'Union pour l'Entreprise (UPE) des Hautes-Alpes, sur les stéréotypes des métiers.

- l'organisation d'un colloque interactif avec l'UPE et les collégiens, en mai-juin 2024.

- lors de la Journée Internationale contre les Violences faites aux Femmes du 25 novembre 2024.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaire, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

ENFANCE

CD-24-02-2544 HEBERGEMENT DES ENFANTS CONFIES - CONVENTION DE GESTION - ACCUEIL DE FEMMES ENCEINTES ISOLEES AVEC OU SANS ENFANT ET FEMMES ISOLEES AVEC ENFANT DE MOINS DE 3 ANS - FEV. 2024

Madame PINET. - Ce rapport concerne l'hébergement des enfants confiés, avec une convention de gestion pour l'accueil femmes enceintes isolées, avec ou sans enfants, et femmes isolées avec enfants de moins de 3 ans.

L'hébergement de ce public est géré par l'association COALLIA et l'accompagnement se fait en étroite collaboration entre les services du Département et ceux de l'État afin d'envisager une orientation adaptée à la situation et à la problématique familiale.

Une convention entre l'État et le Département, signée en 2014, définissait les modalités de prise en charge. Les structures du dispositif d'urgence, placées sous la responsabilité de l'État, étaient alors gérées par l'association APAS. Actuellement, les structures du dispositif d'urgence sont gérées par l'association COALLIA, toujours placée sous le contrôle de l'État.

L'association COALLIA met à disposition des hébergements temporaires pour les publics sans domicile. Il convient donc, dans ce contexte, de redéfinir dans une convention-cadre entre les services du Département et ceux de l'État, et dans une convention de gestion entre les services du Département et l'association COALLIA, les modalités de prise en charge de ce public et les modalités financières.

Je précise qu'un prix de journée est fixé annuellement par l'État pour chaque structure d'hébergement, permettant d'indemniser l'association sur présentation d'une facture mensuelle. Cette indemnisation est due au titre des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

INSERTION

CD-24-02-2525 SUBVENTIONS ET ACTIONS COLLECTIVES - CONTRAT DE VILLE 2024-2030 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE - "QUARTIERS 2030" - FEV. 2024

Madame MOSTACHI. - Depuis 2012, le Conseil Départemental est engagé, en collaboration avec différents partenaires, dont l'État, la Région Sud, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) des Hautes-Alpes, l'Office Public de l'Habitat, la Communauté d'Agglomération du Gapençais, le Procureur de la République, la Caisse Commune de Sécurité sociale, l'Éducation Nationale, France Travail, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le financement d'actions visant au développement économique, social et culturel des quartiers ciblés de la ville de Gap.

De 2012 à 2014, c'est le Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui a permis cette coopération. Depuis 2015 à 2023, c'est dans le cadre du Contrat de Ville que de très nombreuses initiatives ont pu voir le jour, avec pour objectif l'amélioration de la vie des habitants du quartier du Haut Gap.

La circulaire du 31 août 2023, relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030, fixe de nouvelles modalités dans leur

contenu : recentrer sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers prioritaires.

Ainsi, l'élaboration du nouveau Contrat de Ville s'est réalisée sur la base d'une concertation étroite avec les habitants du quartier prioritaire du Haut Gap.

Les actions financées devront donc s'inscrire dans les quatre socles qui constituent ce nouveau Contrat de Ville : la prévention de la délinquance, l'égalité hommes/femmes, la lutte contre les discriminations, la transition écologique.

Le Département participera au financement du Contrat de Ville pour un montant de 43 750 euros, pour l'année 2024.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-24-02-2543 PRESTATIONS INDIVIDUELLES - DISPOSITIF FSL -
 ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT -
 CONVENTIONS 2024 - FEV. 2024**

Madame CHAUVET. - Dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), l'accompagnement social lié au logement est un dispositif d'aide au maintien et à l'accès au logement mis en place par les structures conventionnées par l'État et le Département.

Sur le Département, six structures effectuent un accompagnement social lié aux logements de type ALT (Aide au Logement Temporaire) ou post-CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale).

Il s'agit de COALLIA, du Centre Populaire d'Enseignement des Alpes du Sud (CPEAS), de l'association BÂTIR, de la Mission Locale Jeunes 05 et des Centres Communaux d'Action Sociale de Briançon et de Gap.

En fin d'année, un bilan est transmis par les prestataires conventionnés afin de déterminer le montant des financements attribués suivant le nombre effectif de mois de suivi. Le présent rapport présente les rapports 2024 avec les opérateurs. C'est donc un rapport classique que je vous présente chaque année.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observation, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

◆ PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

CD-24-02-2526 FONCIER ET IMMOBILIER - LABORATOIRE ROUTIER DEPARTEMENTAL SITUÉ RUE DU FOREST D'ENTRAIS A GAP - PARTENARIAT AVEC LE LYCEE PAUL HERAUD - FEV. 2024

Monsieur CANNAT. - Monsieur le Président, chers collègues, le lycée professionnel Paul Héraud envisage l'ouverture d'une section de techniciens supérieurs, notamment en bâtiment, à la rentrée scolaire 2024.

Comme cela a déjà été le cas dans le passé, le lycée sollicite le Département des Hautes-Alpes afin de pouvoir disposer du Laboratoire Routier Départemental, outil technique indispensable à la formation. En effet, les savoirs évalués, lors de l'examen, découlent des différentes

pratiques pouvant être mises en œuvre au sein du laboratoire (essais, formulations sur les constituants du béton ou d'autres matériaux, interprétation des résultats).

Les services du Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille souhaitent que la mise en place de cette formation puisse être sécurisée sur du long terme. Aussi, un engagement du Département des Hautes-Alpes en ce sens est nécessaire.

Cette opportunité de proposer une nouvelle offre de formation sur notre territoire est à saisir, d'autant que les créneaux horaires souhaités - une demi-journée par semaine - restent compatibles avec la bonne marche du service.

Il est proposé de conclure une convention avec le lycée Paul Héraud afin de mettre à disposition, à titre gratuit, les locaux du Laboratoire Routier Départemental pour les deux prochaines années scolaires, avec un renouvellement tacite pour trois cycles de Brevet de Technicien Supérieur.

Je tiens à dire que tout ceci est en partenariat avec Maryvonne GRENIER, en charge de l'Éducation. Cela prouve aussi, Monsieur le Président, s'il fallait le prouver, que notre service des routes est exemplaire et sert à la formation des lycéens.

Madame MOSTACHI. - Je suis très heureuse que cette section de formation soit ouverte au lycée Paul Héraud. Cela va drainer quelques jeunes de notre Département et j'en suis très heureuse.

Monsieur LE PRESIDENT. - Très bien. Je vais vous demander de vous prononcer.

(Adopté à l'unanimité)

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

CD-24-02-2549 MOBILITES - INTEMPERIES DE L'AUTOMNE 2023 - TRAVAUX EXCEPTIONNELS - DEMANDES DE FINANCEMENT - FEV. 2024

Monsieur CANNAT. - Le Département des Hautes-Alpes a été confronté localement, depuis le jeudi 19 octobre 2023, à une série d'évènements climatiques dépressionnaires intenses. Ainsi, les secteurs des Écrins, du Champsaur, du Valgaudemar, puis ceux du Guillestrois et du Savinois, les 2 et 8 décembre dernier, ont été particulièrement touchés par des cumuls de précipitations exceptionnels.

Au-delà des premières mesures d'urgences, qui ont notamment consistées à rétablir, pour la saison hivernale, les accès à Réallon et Risoul ou encore les hameaux d'Orcières-Merlette, il s'agit maintenant d'organiser et de réaliser les travaux définitifs au printemps, avant la saison estivale, dès lors que l'état des lieux aura pu être complètement finalisé.

Avec la situation enfin stabilisée, le coût des dégâts connu et évalué des différents sites touchés s'élève à près de 11 M€.

Dans ce contexte exceptionnel, le Département des Hautes-Alpes a déjà sollicité l'État, courrier à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, et plus récemment un courrier adressé au Premier ministre, afin d'obtenir, au travers de la dotation de solidarité, le soutien financier nécessaire à la reconstruction de ces infrastructures vitales pour notre territoire. Au même titre, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été sollicitée, dans le cadre d'une aide exceptionnelle, au titre des risques naturels. Si nous avons un financement, cela fera plaisir à notre collègue Patrick RICOU.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes de subvention nécessaires auprès de l'État et de la Région.

Monsieur LE PRESIDENT. - J'espère que vous aurez gain de cause.

Y a-t-il des commentaires ? On compte sur la solidarité.

Monsieur CANNAT. - On pense, Monsieur le Président, que si l'on a 11 M€ supplémentaires, que cela revienne aussi au budget des routes et non pas dans le budget général du Département.

Monsieur LE PRESIDENT. - Cela ne vous regarde pas.

Mes chers collègues, exprimez-vous sur ce rapport.

(Adopté à l'unanimité)

◆ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CD-24-02-2376 MOBILITES ALTERNATIVES - SCHEMA DIRECTEUR DES AMENAGEMENTS CYCLABLES (SDAC) - FEV. 2024

Monsieur VIOSSAT. - En novembre 2021, le Président s'est fixé comme ambition de disposer d'un schéma cyclable. Deux ans de travaux. Avant d'évoquer un peu ce schéma directeur, je voudrais dire que ces deux ans ont été deux ans de travail pas tout seul. Il a été réalisé avec toutes les collectivités, notamment les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Il était important de pouvoir le faire afin que cela n'arrive pas comme un cheveu sur la soupe, mais que ce soit un schéma départemental qui soit travaillé et accepté par tout le monde, et avoir un projet départemental partagé. C'est un travail avec de nombreuses réunions. Personnellement, je suis allé voir plusieurs fois les EPCI,

accompagné des Conseillers Départementaux, vous-même, Monsieur le Président, vous étiez présent à un certain nombre de réunions, notamment avec Marcel CANNAT puisqu'il est en charge des routes. Cela a été un gros travail de concertation qui a abouti à quelque chose qui, à mon avis, tient la route. Cela a été financé notamment par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Nous avons travaillé sur un diagnostic de mobilité qui met en évidence que le taux de motorisation des ménages haut-alpins est supérieur à la moyenne nationale. Nous le savons, dans les départements ruraux, c'est une chose qui est acquise puisqu'on est à 88 % contre 84 % au niveau de la France, la voiture étant le principal mode de transport pour les trajets domicile-travail : 75 % des déplacements contre 2 % uniquement pour le vélo.

Néanmoins, un potentiel important de report modal vers le vélo existe pour les déplacements quotidiens, dans la mesure où plus de 60 % des résidents des Hautes-Alpes travaillent soit sur leur commune de résidence, soit sur une commune éloignée de moins de 15 kilomètres.

Ce diagnostic a également souligné la faiblesse du développement du vélo loisir, hors cyclosporitif ou VTT.

Cependant, le potentiel du développement du vélo découverte est important. En effet, les principaux sites touristiques sont situés à des distances accessibles à vélo, depuis des pôles de vie. De même, l'itinérance à vélo prend son essor en s'appuyant notamment sur les deux vélo-routes : celle qui a été inaugurée au mois de juin dernier, La Durance à Vélo, et la V64 Marseille-Grenoble. Et on pourrait compléter par des boucles locales.

C'est là où l'on intervient également, au niveau des routes, puisque l'on s'aperçoit que certaines routes départementales, qui sont faiblement fréquentées, peuvent servir également d'une opportunité pour

être utilisée. Je parle là notamment des Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB).

Ce schéma, qui est proposé au vote, vise à planifier l'action départementale en termes d'infrastructures cyclables, à travers deux objectifs suivants : développer la pratique du vélo utilitaire pour améliorer le report modal, accroître l'attractivité touristique du territoire en accompagnant la pratique du vélo découverte.

L'atteinte de ces objectifs nécessite la réalisation de plus de 400 kilomètres d'aménagements cyclables, dont la moitié sont sous maîtrise d'ouvrage départementale. Ces aménagements, portés par différents maîtres d'ouvrage, devront être cohérents entre eux, avec le guide opérationnel également élaboré et proposé au vote, afin de s'assurer d'infrastructures de qualité.

Enfin, le schéma prévoit un accompagnement afin de promouvoir, avec des partenaires du territoire, la pratique cyclable.

En conclusion, je rappelle que les objectifs de notre mandat étaient d'effectuer 100 kilomètres d'itinéraires cyclables, et rien qu'en 2023, Monsieur le Président et chers collègues, nous avons déjà réalisé 37 kilomètres de voies cyclables, à la fois en Chaussée à Voie Centrale Banalisée et en bandes cyclables.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci de ces précisions. Il est peut-être important de rappeler que nous sommes chargés de mettre en musique tous les projets qui sont portés par les Communes et les Communautés de Communes. Notre objectif premier est d'harmoniser les efforts des uns et des autres pour aboutir à un schéma départemental cohérent et de qualité. Il y a donc ce rôle d'animation, qu'il faut rappeler tous les jours, auprès de nos partenaires collectivités locales, qui fera que l'on fera un beau schéma départemental ou on ne le fera pas. Il faut que

l'on mette un peu de cohérence entre tous les bouts qui seront construits par les uns et les autres, et nous aidons aussi financièrement ces porteurs de projet à réaliser ces équipements. Il y a une vraie ambition départementale. C'est là que l'on voit que le rôle du Département est important parce que personne ne peut effectuer ce travail de coordination à notre place.

Monsieur VIOSSAT. - Coordination et animation.

Monsieur MURGIA. - Quelques mots sur ce rapport pour me féliciter du travail fait par les équipes, sous l'autorité de Marc, parce que les enjeux sont à la fois extrêmement importants et divers. Je crois que nous le voyons tous dans nos cantons. Divers, parce que la problématique du vélo de route et de tourisme n'est pas la même que celle du vélo du trajet du quotidien, n'est bien entendu pas la même en fonction de l'altitude des différents cantons et communes de notre Département, et que ces sujets-là sont des sujets extrêmement complexes.

Je remercie Marc parce que je suis intimement convaincu que le Département avait besoin d'être aux côtés de l'ensemble des collectivités pour arriver à mettre de la cohérence et faire avancer des dossiers qui sont parfois difficiles à faire sortir.

Quand on dit « on a réalisé », je crois qu'il faut associer tout le monde. Le Département a pris largement sa part. Je pense, dans notre canton, aux travaux qui seront menés sur le col du Lautaret qui manquait d'une bande cyclable, et Dieu sait que la fréquentation en direction du Col, comme celui du Galibier, est importante. Mais, on voit bien que les sujets ne sont pas simples.

Je voudrais attirer l'attention sur un problème principal : celui de la maîtrise foncière des communes. Je crois qu'il faudra que nous

trouvions, dans les années à venir, le moyen d'accompagner mieux ou différemment les communes puisque la maîtrise du foncier, surtout dans les espaces naturels, est un enjeu majeur qui est de nature à bloquer des dizaines et des dizaines de projets. Nous avons, dans le Briançonnais, surmonté, pas à pas, ces obstacles pour réaliser la via Guisane, mais Dieu sait que c'est difficile. Je pense à toutes ces communes, qui sont parfois de petite taille et qui n'ont pas les moyens humains ni techniques de procéder à des négociations foncières, en vue d'acquérir des servitudes ou des Déclarations d'Utilité Publique (DUP). Je crois qu'il faudra que nous sachions trouver le bon outil pour arriver à les accompagner car, souvent, c'est un défi qui est le seul qui bloque les projets. On voit bien qu'à travers la démarche que l'on présente aujourd'hui, nous sommes arrivés à fédérer les aides financières de l'État, de la Région, du Département. Donc, les communes, aujourd'hui, dès lors qu'elles se lancent dans un projet de mobilité douce ou de mobilité cyclable sont aidées, mais il y a un défi à la fois technique et de maîtrise foncière que l'on n'arrive pas à lever. Je rappelle que les outils que l'on connaît pour d'autres projets, type l'Établissement Public Foncier Régional, aujourd'hui sont en difficultés pour aller sur ces sujets d'espace naturel, et qu'il faudra, peut-être à travers IT 05 ou d'autres structures, Monsieur le Directeur Général des Services, que l'on se penche sur cette question car elle est vraiment difficile.

J'ajoute qu'à travers ce projet, il me semble que c'est un point de départ puisque l'on voit bien qu'il y a des beaux projets dans tous les territoires et que se posera peut-être dans un an, deux ans ou trois ans le sujet des interconnexions puisque les frontières administratives ne sont pas celles des hommes et que, dans le Briançonnais, il y a des gens qui viennent y travailler et qui habitent dans le Pays des Écrins. J'imagine que c'est pareil dans tous nos territoires et que le sujet des interconnexions

devra être prioritaire. Je crois qu'il n'y a que l'échelon départemental qui peut être le bon échelon.

Nous avons besoin de moyens financiers, et il est important que le Département les donne. Nous avons besoin aussi de soutiens techniques puisque l'on s'aperçoit que ce sujet est devenu essentiel dans la mobilité du quotidien.

J'ajoute, pour donner un simple exemple, que nous travaillons, à la Communauté de Communes du Briançonnais, sur le lancement de quelque chose qui pourrait ressembler à un leasing de vélos électriques, consistant à penser que, dans nos territoires, ce sont des investissements pour les foyers qui sont extrêmement lourds, mais que, dans une partie de nos territoires, on ne peut utiliser ces équipements que six ou huit mois de l'année, en fonction de la neige. C'est pour cela que nous travaillons sur un format qui pourrait permettre aux foyers de louer, pour six mois par exemple, de manière à lisser l'investissement qui reste important, eu égard aux prix. L'accessibilité à ces équipements est importante, d'autant plus qu'avec un peu de dénivelé dans les Hautes-Alpes, il est tout de même mieux d'avoir un vélo électrique quand on se déplace au quotidien. Je parle un peu plus pour les zones de montagne que pour les zones de plaine, mais on va dire que tout le Département des Hautes-Alpes est une zone de montagne ; cela simplifiera les choses.

Monsieur VIOSSAT. - Pour relever ce qu'Arnaud nous dit, notamment avec l'interconnexion, j'en suis tout à fait persuadé. Je sais très bien que trop souvent les EPCI ont tendance à regarder uniquement leur territoire, alors que les frontières existent, et c'est là où est notre rôle : faire cette coordination, de manière à ce que d'un territoire à l'autre, on ne voit pas de différence. Celui qui vient chez nous ne s'occupe pas de cela. Ce rôle de coordination est important, d'autant plus qu'il y a des projets qui ne

nous appartiennent pas, mais qui appartiennent aux EPCI. Notre rôle est d'inciter, un peu plus que ce que l'on pourrait faire, auprès de certaines collectivités pour dire « ce qui manque là, peut-être qu'il faut mettre un coup de pouce pour que cela se réalise au mieux ».

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci pour ces précisions.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-24-02-2407 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - PETITES VILLES DE
DEMAIN (PVD) - REVITALISATION DU TERRITOIRE - COM.
COM. SERRE-PONCON, BUECH-DEVOLUY ET COM.
D'AGGLO. GAP TALLARD DURANCE - FEV. 2024**

Monsieur LE PRESIDENT. - Je vous rappelle qu'il existe, dans le Département, 11 villes lauréates pour le programme Petites Villes de Demain. Par ailleurs, les communes d'Embrun et de Chorges, et la Communauté de Communes de Serre-Ponçon ont élaboré un projet commun afin d'entrer dans un dispositif d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Il en va de même pour la Commune de Veynes et la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy, ainsi que la commune de Tallard et la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

Ces opérations reposent essentiellement sur une stratégie globale de redynamisation des commerces, et plus particulièrement des centres-villes avec une double entrée de réhabilitation de l'habitat et de réaménagement des centres-bourgs. Elles correspondent pleinement aux objectifs de solidarité territoriale qui sont portés par le Département.

Ces territoires Petites Villes de Demain sollicitent le Département des Hautes-Alpes pour signer une convention d'opérations de revitalisation du territoire, dont les cosignataires sont l'État, l'Agence Nationale de

l'Habitat, le Département et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Au regard des enjeux et des axes d'intervention définis par cette stratégie globale et présentés dans les conventions, il est proposé, au travers de ce rapport, d'approuver les termes de ces conventions et de m'autoriser à les signer avec les représentants de ces collectivités.

Monsieur AILLAUD. - Monsieur le Président, chers collègues, cela vient d'être dit, le Département est partenaire de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires sur ces opérations qui sont très importantes pour notre Département. Il est très opportun que le Département soit aux côtés des communes pour les assister financièrement aussi parce qu'il s'agit de projets très importants. Dans les rapports qui sont votés ce jour, il y a notamment la Commune de Tallard et une étude de programmation pour la réhabilitation de sa salle des fêtes ; le Département est partenaire financier de cette opération.

Petites Villes de Demain a du sens sur notre secteur. Il y a 11 grosses communes de notre Département qui sont associées. Il y a également les communes de Gap et de Briançon, au travers des actions Cœur de Ville. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a constaté, nous avec, territoires ruraux, qu'il y avait en quelque sorte un trou dans la raquette puisqu'il n'y avait pas de dispositif prévu pour accompagner les petites communes.

Il se trouve que, le 26 janvier dernier, 58 communes de notre Département ont été labellisées Villages d'Avenir. Sur ces 58 communes, il y a 44 projets : cela signifie qu'il y a des projets qui sont intercommunaux et c'est très positif. Nous avons été sollicités, avec Séverine, par certains collègues de notre canton de Tallard puisque, sur les 58 communes, 9 sont issues du canton de Tallard, pour savoir si le Département pourrait

accompagner financièrement ces communes, dans le cadre de la réalisation de ces projets structurants. On compte bien sûr sur le Conseil Départemental pour assister, comme pour Petites Villes de Demain et pour Action Cœur de Ville, les communes dans la réalisation de ces projets extrêmement importants, qui permettent, grâce à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, grâce au partenariat avec l'État avec qui, faut-il le rappeler, nous avons d'excellentes relations actuellement, aux communes de bénéficier à la fois d'ingénierie et de moyens humains. Arnaud y faisait référence, il y a quelques instants, pour la disponibilité du foncier pour les vélo-routes. Je te rejoins d'ailleurs, Arnaud, sur ce point-là : il est vrai que les communes ne sont pas équipées humainement pour aller « à la pêche aux subventions ». C'est très riche que l'État puisse nous assister, aux côtés du Département, pour ces projets Villages d'Avenir. Dans les semaines qui viennent, je serai heureux, à vos côtés, d'aider les communes qui seront déjà dans la lignée de ces Villages d'Avenir. C'est vraiment très bien pour notre territoire. Merci d'avance.

Monsieur MURGIA. - Notre collègue Jean-Baptiste m'oblige presque à aller encore plus loin dans le dévoilement de mes pensées les plus profondes, mais cela me permet de redire que je suis convaincu que notre Département, comme le Département des Alpes de Haute-Provence, aurait un besoin criant d'une agence d'aménagement ou d'un dispositif de ce type, surtout depuis la fermeture de l'AREA, pour accompagner les communes. Mais, c'est un autre débat que nous n'aurons pas aujourd'hui.

Je voudrais redire à Jean-Baptiste ALLAUD ce que j'ai dit en votre nom, Président, et à votre demande, lors du lancement des Villages d'Avenir. Le Président du Département a voulu que nous nous engagions à ce que toutes les communes labélisées soient accompagnées

spécifiquement sur les enveloppes thématiques d'aménagement du territoire du département. J'y veillerai, à la demande du Président.

La deuxième des choses est que vous avez vu qu'il y a un dispositif mené par les services de l'État, qui amène de l'animation. Je me permets, tout en félicitant l'État de mettre à disposition cette ingénierie, de préciser que l'animation, ce n'est pas pour autant de l'ingénierie de conseil au montage des dossiers et que c'est pour cela que le Président a souhaité que IT 05 soit mobilisée, de manière très particulière, pour les dossiers des communes Villages d'Avenir.

Je terminerai en vous disant, chers collègues, que pour en avoir une petite expérience à l'échelle d'Action Cœur de Ville, il faut prendre ces dispositifs pour ce qu'ils sont. C'est-à-dire pas de la magie, il n'y a pas de magie dans l'administration publique, mais une opportunité de mettre des instances autour de la table que nous voyons peu ou pas souvent. Je pense à l'Agence Nationale de l'Habitat, à Action Logement, et à tous ces opérateurs nationaux qui peuvent, demain, sur des programmes transverses, amener des financements importants. C'est ce que plusieurs communes ont fait en lançant leurs opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Je crois que c'est vers ces dispositifs-là et vers l'idée de mettre tout le monde autour de la table et de les intéresser aux enjeux de nos territoires, de vos territoires, que ce dispositif doit être pertinent parce que, naturellement il ne fera rien si l'on ne sait pas l'utiliser. Mine de rien, se saisir de ces dispositifs, qui sont parfois complexes, n'est pas une chose aisée. C'est un point de départ, à nouveau, mais je crois que c'est une belle reconnaissance déjà pour plus d'une cinquantaine de communes des Hautes-Alpes. Faisons en sorte que ce ne soit pas juste une reconnaissance symbolique et que, derrière, il en sorte des actions et des investissements.

Monsieur LE PRESIDENT. - En tout cas, nous serons aux côtés de toutes ces collectivités pour les aider, d'abord à réaliser parce que la démarche est facile à engager, mais derrière, il y a toutes ces opérations d'ingénierie qu'il faut mener et, aujourd'hui, on le voit bien, et chaque fois que je rencontre un maire, il vient me le dire : heureusement que l'on a IT 05 pour nous aider parce que l'on ne sait pas comment faire. Le Département est vraiment là pour aider à démarrer, à faire monter la mayonnaise. Si l'on n'a pas IT 05 et un accompagnant à ces collectivités, il ne se passe rien. Les communes tournent en rond, elles ne savent pas comment déclencher les opérations, et donc on prend du retard et on ne fait rien.

Il faut à la fois saluer l'importance et l'intérêt d'IT 05 pour nos partenaires communaux et intercommunaux et, ensuite, nous accompagnerons, y compris financièrement, à la réalisation de ces projets.

Monsieur AILLAUD. - Merci à tous les deux pour ces compléments d'information. Cela vaut la peine, ici, de rappeler publiquement - n'oublions pas que nous sommes enregistrés et qu'il y a des gens qui nous regarde en direct - l'importance de la structures IT 05. Il y a, je pense 90 % des communes de notre territoire qui font très régulièrement appel à IT 05 pour son expertise, pour son appui juridique. C'est vraiment au cœur du réacteur de la vie de nos communes, aujourd'hui. Tu as raison, Arnaud, de dire que ce nouveau dispositif Villages d'Avenir permet à minima de mettre des gens autour de la table, mais plus que cela. J'ai eu l'honneur de recevoir Madame la Sous-Préfète, il y a quelques jours, à Châteauevieux, pour un projet que porte la Commune dans le cadre de ce dispositif. C'est intéressant financièrement aussi, et je sais que nos collègues maires sauront mobiliser autour d'eux à la fois leur

Conseil Municipal et toutes les structures qui les aideront pour faire avancer ces projets, avec l'appui du Conseil Départemental et d'IT 05.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'autres observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-24-02-2446 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - APPEL A PROJETS POUR
UNE AMELIORATION DES REFUGES HAUT-ALPINS ET DE
LEUR ACCESSIBILITE - FEV. 2024**

Monsieur MURGIA. - Une délibération pour vous faire prendre un peu d'altitude et continuer à valider l'aide de 100 000 € annuelle que nous apportons aux refuges de haute montagne de tout notre Département. Il s'agit d'une enveloppe qui participe du Programme Régional Refuges Zéro Fumée qui traite à la fois des sujets d'accessibilité de sentiers et d'énergie. Je rappelle que, dans nos départements et dans nos montagnes, nous avons parfois affaire à des paradoxes consistants, par exemple, à interdire à un refuge de haute montagne de turbiner le petit torrent à côté de lui, ce qui lui permettrait d'avoir une énergie pour son refuge totalement décarbonée, pour des raisons environnementales, tout en le laissant continuer à avoir un groupe électrogène juste à côté, et donc à continuer de polluer librement la montagne.

Nous essayons, avec le concours de Patrick RICOU et de l'Agence Départementale de l'Économie et du Tourisme, de lever ces sujets. Je crois qu'il y a une bonne coordination, maintenant, avec les services de l'État qui permet, sujet par sujet, dossier par dossier, d'avancer.

Je rappelle qu'au-delà de ces 100 000 €, ce n'est pas la seule chose que nous faisons pour nos refuges puisque, au cas par cas, nous assistons les maîtres d'ouvrage, soit la Fédération Française des Clubs Alpains de Montagne, soit parfois des Communes, dès lors que ce sont des

refuges publics, dans les projets d'investissement. Cela nous permettra, en 2024, de voir l'inauguration du nouveau refuge du Pavé que nous avons financé. Nous travaillons aussi sur le refuge Adèle Planchard qui est du côté Haute-Romanche de notre Département.

Je crois qu'il faudra continuer sur tout cela puisque nous sommes à la fois très attachés à nos refuges, et surtout à l'idée qu'ils permettent d'accéder à des environnements absolument extraordinaires. Pour être allé moi-même, ce week-end, au refuge de Buffère, qui est un refuge absolument extraordinaire, je peux vous dire à quel point, même par des conditions de neige, il est plein. Je crois que c'est l'une des cartes maîtresses de notre Département et de notre Parc National – vous me permettrez de le préciser puisque nous avons le plus beau Parc National du monde : les Écrins. Mais, chacun le sait. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT. - Que cela est bien dit ! S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-24-02-2489 PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE - CONVENTION
TYPE DE MUTUALISATION GEOTREK ALPES RANDO - FEV.
2024**

Madame MICHEL. - La transition est toute faite sur la délibération qui arrive, avec la convention de mutualisation GEOTREK ALPES RANDO. Je pense que vous connaissez toutes et tous le site internet Hautes-Alpes Rando.

Vous n'êtes pas sans savoir que le Département des Hautes-Alpes est un territoire de sports de nature reconnu et qui plaît énormément à nos visiteurs et à nos pratiquants. Depuis 2013, le Département structure une politique dynamique autour de ces activités de sports de pleine nature,

grâce à son Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires, dont la refonte a été votée en septembre 2023.

La valorisation et la promotion de ces sites s'effectuent grâce à des outils cartographiques mutualisés que l'on peut visualiser sur le site « *alpesrando.net* ». Le travail de référencement et de réactualisation du portail départemental, initié en 2022-2023, a déjà fait bondir les statistiques de fréquentation x20. Dans le cadre de ses développements techniques, la solution GEOTREK s'est dotée d'un module Outdoor, permettant d'ouvrir la valorisation à tous les sports de nature. Actuellement, il n'y avait que la randonnée qui était sur ce site et, maintenant, on souhaite l'ouvrir à tous les sports de nature.

Dans la continuité de la démarche de mutualisation de cet outil avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, il convient de déterminer les modalités de conventionnement avec tout comité départemental de sports de nature ou structure tête de réseau qui souhaite bien évidemment valoriser son activité sur le portail départemental « *alpesrando.net* ».

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-24-02-2540 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - MODIFICATIONS
STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE
DEVELOPPEMENT DE SERRE-PONCON (SMADESEP) - FEV.
2024**

Monsieur LE PRESIDENT. - Au regard du programme d'investissements prévu dans son plan de résilience autour de Serre-Ponçon - je vous rappelle que la première phase est évaluée à une trentaine de millions d'euros -, le Syndicat Mixte d'Aménagement et de

Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP) s'implique dans la recherche des financements. Nous avons tenu une conférence des financeurs, le 11 janvier dernier, et le SMADESEP propose une modification de ses statuts qui ouvre la possibilité aux collectivités et établissements publics membres du SMADESEP de contribuer, s'ils le souhaitent, aux financements à caractère exceptionnel des investissements, par des cotisations spécifiques. Cela signifie que, aujourd'hui, sur un territoire, seul le SMADESEP et les collectivités adhérentes financées, une commune concernée par un aménagement peut apporter sa part de financement pour accélérer, par exemple, la réalisation d'une opération que le SMADESEP ne pourrait pas financer aussi rapidement tout seul. C'est une proposition que j'avais faite, lors de la première présentation de ce Schéma d'aménagement des rives de Serre-Ponçon, parce que je parlais du principe que, si une Commune considérait qu'il était urgent et incontournable de faire une opération sur son territoire, il fallait qu'elle mette la main à la poche. Jusqu'à maintenant, on se réfugiait derrière les statuts du SMADESEP qui lui interdisaient d'intervenir.

Le Conseil Syndical a pris en considération cette proposition et cela se traduit par cette modification que l'on vous propose aujourd'hui.

Monsieur VIOSSAT. - Pour compléter ces propos, il est vrai qu'en tant que Premier vice-président du SMADESEP, j'ai bien entendu, comme tu l'as dit tout à l'heure, essayé de développer également cette opération-là. L'objectif est une accélération du plan de résilience, une accélération des aménagements en bordure de Serre-Ponçon, et il se trouve que la première commune qui va intervenir est une commune des Alpes de Haute-Provence (Ubaye/Serre-Ponçon) pour l'aménagement de ses plages. Elle va autofinancer son opération à 40 % de l'autofinancement

prévu par le SMADESEP. Cela favorisera la réalisation rapide et cela permettra au SMADESEP d'avoir une dépense un peu moins importante. L'objectif d'accélération va être réellement atteint.

Monsieur LE PRESIDENT. - Voilà un exemple de ce qui va se passer au travers de cette modification statutaire.

Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

ENERGIE.

CD-24-02-2485 TRANSITION ENERGETIQUE - 2EME CANDIDATURE AU PROGRAMME ACTEE - FEV. 2024

Monsieur VIOSSAT. - Le Département a assuré la coordination du Programme ACTEE 2, appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA, qui s'est terminé fin 2023. Cela a permis à 35 collectivités de réaliser des actions préalables et indispensables à des travaux de rénovation thermique de bâtiments, notamment des études.

Au regard de son succès, il est proposé de déposer une nouvelle candidature pour le fonds CHÊNE du Programme ACTEE. À ce stade, une trentaine de collectivités a répondu favorablement à un questionnaire réalisé par le Département, courant novembre 2023, auprès de l'ensemble des communes et EPCI. Il permet de bénéficier d'aides de l'ordre de 50 % pour réaliser toutes les études et accompagnements préalables aux travaux d'améliorations énergétiques.

Il est proposé de répondre à cet appel à projets en positionnant le Département comme coordinateur et bénéficiaire, et d'y associer les collectivités qui ont répondu au questionnaire proposé, en novembre 2023. À ce jour, une trentaine d'entre elles ont répondu favorablement.

Si le premier programme ACTEE correspondait à des bâtiments d'une surface de plus de 2 000 m², le nouveau programme ACTEE va permettre de pouvoir travailler sur des surfaces beaucoup moins importantes, et donc de permettre à des communes de moindre importance d'arriver à faire ces améliorations de bâtiments.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci de ce rapport. S'il n'y a pas d'observation, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

◆ VIE LOCALE ET PROXIMITE

CULTURE

CD-24-02-2449 ARCHIVES DEPARTEMENTALES - APPROBATION DES ENTrees D'ARCHIVES PRIVEES RECUES PAR DON MANUEL EN 2023 - FEV. 2024

Madame SAUDEMONT. - Les Archives Départementales ont pour mission de collecter, conserver et transmettre un patrimoine riche et varié. Au-delà de la collecte réglementaire des archives des administrations publiques, temporairement mise à l'arrêt jusqu'à la réception du nouveau bâtiment des Archives Départementales des Hautes-Alpes, ces dernières reçoivent cependant des propositions de dons de particuliers. Chaque année, ces documents d'origine privée, remis par des particuliers, font l'objet d'un examen scientifique approfondi par les Archives Départementales, et leur acceptation définitive est soumise à l'approbation du Conseil Départemental.

En 2023, les Archives Départementales ont reçu en dons plusieurs fonds. Pour cela, nous formalisons aujourd'hui leur entrée dans

nos archives, en les soumettant à votre vote. Vous en avez la liste dans la délibération.

Je voudrais m'attarder sur deux dons qui apportent un éclairage particulier à notre histoire. Il s'agit d'abord d'un petit dossier donné par l'entremise heureuse de Béatrice ALLOSIA, que je remercie. Ces notes manuscrites recueillent les faits extraordinaires de la vie de Rose PELLEGRIN, dite la Sainte du Chanet, qui vécut 75 ans dans le hameau du Villard du Chanet, à Saint-Michel-de-Chaillo, jusqu'à la moitié du XIXe siècle, qui fut réputée, jusqu'au-delà du Champsaur, par ses dons de vision et de voyance. Elle est morte en 1849.

D'autre part, les Archives Départementale ont reçu un fonds de documents relatifs à Aimé et Lina CLÉMENT, qui furent résistants à Gap. Il contient notamment l'émouvante correspondance de Lina CLÉMENT cherchant la trace de son mari arrêté par la gestapo en 1944 et mort en déportation.

Après l'approbation de ces dons, les Archives Départementales pourront engager le traitement matériel et intellectuel qui permettra leur mise à disposition du public.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaire, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

**CD-24-02-2461 BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE - OPERATION
PREMIERES PAGES 2024 - FEV. 2024**

Madame SAUDEMONT. - Il s'agit du renouvellement de cette opération « Premières Pages ». Nous savons qu'il est indispensable d'offrir à nos enfants, dès leur naissance, la possibilité de grandir dans un environnement culturel riche et varié. Le livre et la lecture doivent tenir, au

sein de cet environnement culturel, une place essentielle. En effet, la lecture partagée d'albums est extrêmement bénéfique pour le bébé. Les effets constatés sont multiples : élaboration du langage, développement psychomoteur, apaisement, concentration, enrichissement des liens entre parents et enfants, rapport heureux avec le livre qui facilitera plus tard l'apprentissage de la lecture, etc.

Pour encourager la sensibilisation des familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge, l'État a mis en place le dispositif « Premières Pages ».

Depuis 2015, la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes, en partenariat avec les Maisons Des Solidarités, s'inscrit dans ce dispositif en proposant tout un programme d'actions au bénéfice de tout le territoire haut-alpin. Par exemple, la diffusion de spectacles « Petite Enfance » dans les bibliothèques.

En 2024, la Bibliothèque Départementale travaillera à la reprise des séances de lecture et de contes en salle d'attente des Maisons Des Solidarités.

Il vous est demandé d'approuver le nouveau programme Premières Pages et la demande de labélisation et de subvention auprès du ministère de la Culture.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaire, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-02-2542 CEDRA - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE THEATRE LA PASSERELLE - FEV. 2024

Madame SAUDEMONT. - Il s'agit d'un renouvellement. Le directeur de La Passerelle a réécrit sa convention d'objectifs et nous la

soumet aujourd'hui. Cette Passerelle, scène nationale depuis 2001, est une figure incontournable de la vie culturelle du Département des Hautes-Alpes. Ce dernier soutient le théâtre depuis, de nombreuses années, et par cette convention souhaite s'associer aux différents partenaires financiers que sont l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Gap, afin de fixer un cadre commun permettant de soutenir les différentes actions portées par l'association. Ce contrat d'objectifs a été analysé par nos services et est en ligne avec notre Schéma de la Culture que nous avons adopté, en juin dernier.

Ce rapport consiste à matérialiser l'engagement du Département des Hautes-Alpes avec La Passerelle et les différentes institutions (État, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Gap), par cette convention pluriannuelle d'objectifs.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

GRANDS ÉVÈNEMENTS

CD-24-02-2532 GRANDS EVENEMENTS - PROGRAMMATION - FEV. 2024

Madame MICHEL. - J'en profite, avant toute chose, pour féliciter à mon tour les skieurs haut-alpins qui se sont illustrés, ces dernières semaines, et vous dire qu'il y a aussi un paquet de petits jeunes qui arrivent et qui nous promettent de belles choses. Ils seront juste à point pour les Jeux Olympiques d'hiver 2030. C'est avec plaisir qu'on les formera et qu'on les gardera chez nous, et en tout cas, qu'ils seront médaillables et de beaux médaillés haut-alpins.

En termes de sport, 2024 rimera inévitablement avec les Jeux Olympiques de Paris. Les centres de préparation des Hautes-Alpes labellisés « Terre de Jeux » pourront, d'ici là, accueillir des athlètes dans la dernière ligne droite de leur préparation. Nous avons des contacts avec de nombreuses délégations pour les accueillir.

Le sport sera aussi omniprésent, cette année, dans le Département, par la multitude d'évènements sportifs qu'il va accueillir et organiser. Autant de rendez-vous qui auront des retombées positives. En tant qu'organisateur ou soutien, le Département des Hautes-Alpes est moteur dans la tenue des grands évènements sportifs sur l'ensemble du territoire. Ces derniers renforcent son attractivité et contribuent à son développement, notamment en termes d'équipements et infrastructures.

Enfin, ils proposent au plus grand nombre des célébrations ouvertes entraînant un fort engouement populaire et qui permettent de vivre de grandes émotions.

Parmi les rendez-vous incontournables, il y a eu notamment le Rallye de Monte-Carlo, qui a été d'ailleurs une très belle édition. Puis, viendra la 3^{ème} édition du Meeting aérien de Gap-Tallard, mais également le Tour de France, avec une édition inédite qui traversera une grande partie du Département, avant une arrivée à Nice, ainsi que le Mondial de l'Escalade qui accueillera, en plus des épreuves habituelles, et pour la première fois, une épreuve de coupe du monde de vitesse, grâce au nouveau mur inauguré, l'an passé, à Briançon. Je vous invite à y venir car la vitesse est un spectacle incroyable.

Parallèlement à ces rassemblements d'ampleur internationale cités ci-dessus, d'autres grandes manifestations, comme de nombreux Championnats et Coupes de France, d'Europe ou du monde, ne manqueront pas d'attirer des athlètes en quête d'exploits sportifs et des spectateurs friands d'émotions fortes.

Nous avons une belle année qui nous attend, et surtout des belles années à venir.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaire, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je me permets d'adresser un petit signal d'amitié à Dany GALLAND qui aurait dû être aujourd'hui avec nous, mais qui va nous rejoindre dans les jours qui viennent. On lui souhaite un prompt rétablissement.

VIE ASSOCIATIVE

CD-24-02-2536 CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - CONTROLE REALISE A L'ENCOTRE DE LA SOCIETE ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE (SASP) LES RAPACES DE GAP - FEV. 2024

Monsieur LE PRESIDENT. - Par courrier de juin 2023, la Chambre Régionale des Comptes nous a informés de son contrôle concernant Les Rapaces de Gap sur sa gestion, entre 2016 et 2021.

Je vous rappelle que, dans le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes à notre rencontre, qui avait été fait dans les années 2019, on nous avait fait quelques observations concernant les conventions qui nous liaient avec Les Rapaces de Gap.

Suite à ce premier contrôle, plusieurs mesures ont été mises en place par le Département, par l'adoption d'une convention d'intérêt général et puis, par la conclusion d'un marché public, dit de sponsoring, réalisé pour faire suite à ce rapport d'observations.

Aujourd'hui, dans le rapport définitif concernant Les Rapaces de Gap, le Département n'est plus cité, donc cela signifie que l'on s'est mis

dans les clous - si l'on peut dire cela ainsi. Et donc, il me revient simplement, au travers de ce rapport, de vous demander de prendre acte des conclusions de ce rapport.

On ne va pas voter là-dessus, mais on vote que l'on prend acte.

S'il n'y a pas de commentaire, nous prenons acte.

(L'assemblée prend acte)

◆ FINANCES

CD-24-02-2482 FINANCES - COTISATIONS 2024

Monsieur LE PRESIDENT. - Comme cela va me concerner, au niveau de l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM), je vais quitter ma place et la céder à Patrick RICOU.

(Monsieur le Président quitte l'hémicycle)

Monsieur RICOU. - Mesdames, Messieurs, chers collègues, le rapport qui vous est proposé, comme chaque année en début d'exercice, vous propose de vous prononcer sur un certain nombre de cotisations auxquelles le Département souscrit pour être représenté dans diverses associations ou structures.

Il s'agit d'associations représentatives de collectivités locales, telles que l'Association Nationale des Élus de la Montagne ou l'Association des Départements de France (ADF). Ce sont des associations ou des organismes qui œuvrent dans le domaine des professionnels, notamment ce qui relève de la finance et de la gestion, de l'évaluation des collectivités territoriales ou encore dans le domaine du numérique. Et ainsi que l'Agence Rising Sud.

Il vous est proposé de vous prononcer sur les cotisations au bénéfice de l'ANEM, de l'ADF, de l'Association Finances Gestion Évaluation des collectivités territoriales, de l'Association des Villes et Collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel, de l'Association des développeurs et des utilisateurs de logiciels libres pour les administrations et collectivités territoriales, de l'Association COTER Club, et de l'Agence Rising Sud.

Le montant global de ces cotisations et participations s'élève à 41 143,41 €.

S'il n'y a pas d'observation, je sou mets ce rapport à votre approbation.

(Adopté à l'unanimité des votants – 29 – Le Président du Conseil Départemental ne prend pas part au vote)

(Retour de Monsieur le Président)

CD-24-02-2486 FINANCES - CONSEIL EN ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CAUE) - GARANTIE DE RESSOURCES 2024 - FEV. 2024

(Monsieur Marc VIOSSAT quitte l'hémicycle)

Monsieur RICOU. - Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) est financé en grande partie par la Taxe d'Aménagement. Cette taxe d'aménagement s'est substituée à la taxe locale d'équipement et la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles, ainsi que la taxe départementale destinée au financement des CAUE. Nous n'avons plus qu'une seule taxe qui s'appelle taxe d'aménagement.

Pour pallier les fluctuations qui sont fonction du marché de l'immobilier, du volume des transactions, avec des risques de fluctuations conjoncturelles, il vous est proposé, comme nous le faisons depuis trois années, de nous prononcer sur un montant de garantie de ressources que je vous propose de fixer à 335 000 €, de manière à sécuriser le financement du CAUE et prémunir cette structure d'éventuelles chutes de financement liées à la taxe d'aménagement.

Monsieur AILLAUD. - Pour abonder dans le sens de notre collègue Patrick, tout à l'heure, je faisais allusion à IT 05, mais ce n'était pas le seul, le CAUE est aussi une richesse inestimable pour nos petites communes. Et je rappelle que tous les départements n'ont pas de CAUE. À ma connaissance, il n'y en a pas dans les Alpes de Haute-Provence. Je ne comprends pas qu'un Département ne puisse pas mettre en place un organisme de la sorte parce que c'est vraiment extrêmement riche. Je suis tout à fait d'accord pour que le Département abonde un peu plus dans le sens des propos de Patrick, financièrement.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci de ces précisions et de ces félicitations.

Monsieur ROUX. - Ce n'est pas une intervention à proprement parler sur cette délibération, mais sur un sujet analogue. De nombreuses Associations Syndicales Autorisées (ASA) ont signalé, après les intempéries, des catastrophes naturelles qui se sont faites sur les réseaux de canaux. Ma question est : comment se fait-il que les Associations Syndicales Libres (ASL) ne sont pas éligibles à ces financements quand il y a des travaux de réhabilitation faire ? C'est un sujet analogue ; j'en profite pour poser la question.

Monsieur LE PRESIDENT. - Cela fera partie des questions diverses.

Monsieur RICOU. - Ce sujet a été abordé en commission : les ASL ne sont pas éligibles aux financements des collectivités comme le Département. Il faut travailler sur l'évolution du statut de ces structures-là pour que l'on puisse avoir la possibilité de les financer.

Monsieur LE PRESIDENT. - Revenons au CAUE. Je vous propose de vous exprimer sur ce rapport.

(Adopté à l'unanimité)

CD-24-02-2545 FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT - ASA DES HERBEYS - FEV. 2024

Monsieur RICOU. - Ce rapport concerne l'Association Syndicale Autorisée des Herbeys, sur la commune d'Aubessagne, qui sollicite la garantie du Département, au taux de 50 %, pour un emprunt d'un montant de 1 108 573,90 €, soit un montant garanti de 554 286,95 €.

Il s'agit de prêts long terme destinés à assurer l'autofinancement d'opérations de modernisation de nos systèmes d'irrigation agricole qui ont fait l'objet de financement du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) à 80 ou 90 %. L'autofinancement est apporté par des emprunts long terme, en particulier par la Banque des Territoires ou la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il vous est proposé, pour que ces projets importants pour l'agriculture et l'irrigation agricole dans notre département puissent se mettre en œuvre, que le Département puisse apporter sa garantie sur cette opération qui est aujourd'hui engagée et lancée. Nous avons des discussions et des réflexions avec la Direction Départementale des

Territoires et la Préfecture, puisque ce sont des projets qui seront amenés à se renouveler pour d'autres structures, pour voir quelles seraient les modalités de sécurisation de ces financements afin d'éviter que ce soit le seul Département qui intervienne en garantie.

Aujourd'hui, la Banque des Territoires demande une caution à hauteur de 50 %, que je vous propose d'accorder.

Monsieur LE PRESIDENT. - De toute façon, sans cette garantie, l'opération ne peut pas se réaliser. C'est un sujet un peu complexe, mais tellement important pour ces ASA qu'il faut y aller.

S'il n'y a pas de commentaire, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

◆ FONCTIONNEMENT

RESSOURCES HUMAINES

CD-24-02-2492 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS,
TRANSFORMATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES - FEV.
2024

Madame GARCIN-EYMEOD. - Un traditionnel rapport qui reflète la vie de notre collectivité. Notre collectivité étant dynamique et pleine de projets, ce rapport vous propose la création de trois postes en renfort et un contrat de projet.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaire, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

NUMÉRIQUE

CD-24-02-2465 TRANSFORMATION NUMERIQUE - CESSION DES BIENS MEUBLES - FEV. 2024

Monsieur TENOUX. - Dans le cadre du renouvellement annuel d'une partie de ses biens meubles (matériels informatiques, téléphoniques, mobiliers électroménagers), de son action dans le développement durable et de sa politique solidaire d'inclusion numérique, le Département des Hautes-Alpes souhaite les céder gratuitement afin d'en assurer leur recyclage, leur reconditionnement et leur utilisation.

Cette initiative vise à apporter un soutien aux structures par le réemploi de biens et contribue à réduire l'empreinte environnementale.

Pour cela, il convient de mettre en place des conventions avec les différentes structures pouvant être bénéficiaires de ces dons, à savoir les structures reconnues d'utilité sociale et porteuses de chantiers d'insertion par l'activité économique, grâce à la collecte, la remise en état et la vente d'objets usagés, les associations reconnues d'intérêt général présentant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel, les associations reconnues d'utilité publique par décret publié au Journal Officiel, et les établissements scolaires des premier et deuxième degrés.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaire sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

DIVERS

CD-24-02-2499 ACHAT PUBLIC - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - QUATRIEME TRIMESTRE 2023

Monsieur LE PRESIDENT. - Vous avez le récapitulatif de toutes les décisions qui concernent la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés, des accords-cadres, des marchés subséquents, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ce rapport rend compte de ce qui s'est passé pour le quatrième trimestre 2023.

S'il n'y a pas d'observation sur rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité)

Je vous remercie pour ce dernier vote. Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous propose de faire une pause de 10 minutes et nous enchaînons par la Commission permanente.

(La séance est levée à 11 h 27)

La Secrétaire de séance



Valérie GARCIN-EYMEOUD

Le Président du
Département des Hautes-Alpes



Jean-Marie BERNARD

